

Tribunal de la concurrence



Competition Tribunal

TRADUCTION OFFICIELLE

Référence : *Canada (Commissaire de la concurrence) c Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc.*, 2022 Trib conc 9

N° de dossier : CT-2022-002

N° de document du greffe : 876

DANS L’AFFAIRE d’une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vue d’obtenir une ou plusieurs ordonnances au titre de l’article 92 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, et ses modifications.

ENTRE :

Commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

**Rogers Communications Inc. et
Shaw Communications Inc.**
(défenderesses)



Date de la conférence de gestion de l’instance : le 4 août 2022

En présence de : M. le juge en chef Paul S. Crampton (membre judiciaire présidant l’affaire)

Date de l’ordonnance : le 4 août 2022

**ORDONNANCE CONCERNANT LA REQUÊTE EN MODIFICATION DE
L’ORDONNANCE FIXANT L’ÉCHÉANCIER**

À LA SUITE d'une demande déposée par le commissaire de la concurrence (le « **demandeur** » ou le « **commissaire** ») le 9 mai 2022 à l'encontre de Rogers Communications Inc. et de Shaw Communications Inc. (les « **demanderes** ») (collectivement, les « **parties** ») au titre de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*, LRC, 1985, c C-34 (la « **demande** »);

LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit :

1. La requête incidente du commissaire visant à obtenir une ordonnance modifiant l'ordonnance établissant l'échéancier datée du 21 juillet 2022 est ajournée *sine die*;
2. L'ajournement n'empêche pas le commissaire de procéder avec cette requête s'il le juge nécessaire.

FAIT à Toronto, ce 4^e jour d'août 2022.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le membre judiciaire présidant l'affaire.

(s) Paul S. Crampton

Traduction certifiée conforme
Philippe Lavigne-Labelle

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Pour le demandeur :

Commissaire de la concurrence

John S. Tyhurst
Derek Leschinsky
Katherine Rydel
Ryan Caron
Suzanie Chua
Marie-Hélène Gay
Kevin Hong

Pour la défenderesse :

Rogers Communications Inc.

Jonathan Lisus
Crawford Smith
Matthew R. Law
Bradley Vermeersch

Pour la défenderesse :

Shaw Communications Inc.

Kent E. Thomson
Derek D. Ricci
Steven G. Frankel